

Règlement propre à la manifestation établi sur la base des principes règlementaires de la FSA

La FSA est la fédération responsable de l'athlétisme et par conséquent aussi de la course à pied en Suisse. La course à pied est subordonnée au patronat et aux règlements de la FSA et de la Fédération internationale d'athlétisme IAAF ainsi qu'aux règlements de Swiss Olympic. En payant la finance d'inscription, les participants/es acceptent sans restriction les directives de ces règlements et le règlement de course existant.

Les règlements de la FSA et l'IAAF sont publiés sur la Homepage de la FSA www.swiss-athletics.ch ou peuvent être obtenus à la FSA (téléphone 031 359 73 00). Les directives de Swiss Olympic peuvent être téléchargées sous www.dopinginfo.ch ainsi que www.swissolympic.ch.

Contrôles antidopage

Les contrôles antidopage sont possibles en tout temps et les participants/es doivent s'y soumettre indépendamment du fait qu'ils soient ou non en possession d'une licence de la FSA. Les participants/es approuvent le déroulement des contrôles conformément aux prescriptions de Swiss Olympic. Celui qui enfreint les prescriptions, est au moins disqualifié de la course. D'autres sanctions restent formellement sous réserve. Les directives respectives peuvent être consultées sur Internet sous www.dopinginfo.ch. Vous pouvez également y télécharger les listes de substances et méthodes interdites ainsi que les médicaments autorisés.

Assurance

L'assurance est l'affaire des participants/es. Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents et avoir une assurance responsabilité civile; il participe à la course à ses risques et périls. L'organisateur décline toute responsabilité.

Protection des données, droit d'image et d'adresse

Avec l'inscription, les participants/es approuvent le fait que leurs données personnelles (seulement nom et adresse) peuvent être transmises au photographe officiel. On accepte également que le matériel photo de la course et des entraînements puisse être utilisé pour illustrer les listes des résultats, les pages Internet et autres fins RP de l'organisateur. Cette approbation est condition à la participation à la compétition. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'utiliser les données des participants afin de promouvoir d'autres manifestations organisées par le Service des sports de la Ville de Lausanne. En cas de désaccord, le participant avertira l'organisateur par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation

Recommandation médicale

Avec l'inscription, vous confirmez avoir lu les recommandations médicales. Si au cours des jours précédant la course vous vous sentez malade ou fiévreux, vous devriez renoncer à participer. Veillez à boire suffisamment avant, pendant et après la course. Si vous vous sentez mal pendant la course (essoufflement prononcé, vertiges, épuisement, fortes douleurs, etc.), vous devriez interrompre ou abandonner la course. Il est recommandé en particulier aux hommes de plus de 35 ans et aux femmes de plus de 40 ans, ainsi qu'aux participants/es ayant des antécédents cardiaques, cardio-vasculaires ou pulmonaires ou autres groupes à risque, de se soumettre régulièrement à un examen médical.

Condition physique

Avec l'inscription, les participants/es confirment qu'au moment du départ ils sont bien préparés à la course et se trouvent en bonne condition physique.